



BURKINA FASO



RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION

REGION DU SAHEL

- JANVIER 2021 -



Figure 1 : Monitoring de protection à Djibo dans la province du Soum dans un ménage PDI (auteur photo Coordonnateur, Adama Tamboura, janvier 2021)

I. CONTEXTE

Dans la Région du Sahel, le mois de janvier a été marqué par l'accentuation des attaques des groupes armés non identifiés (GANI). Cette crise sécuritaire touche l'ensemble de ses provinces occasionnant des situations de précarité et de vulnérabilité extrême au sein des populations. A l'instar du dernier mois de l'année 2020, le premier mois de l'année 2021 commence avec son lot d'incidents sécuritaires et/ou de protection.

Comparativement au mois dernier, ce mois de janvier a connu plus d'incidents sécuritaires. En effet, les attaques ont été nombreuses avec pour corolaires des violations des droits humains notamment les violations du droit à la vie, du droit à la propriété, du droit à l'intégrité physique et psychique, du droit à la liberté et à la sécurité.

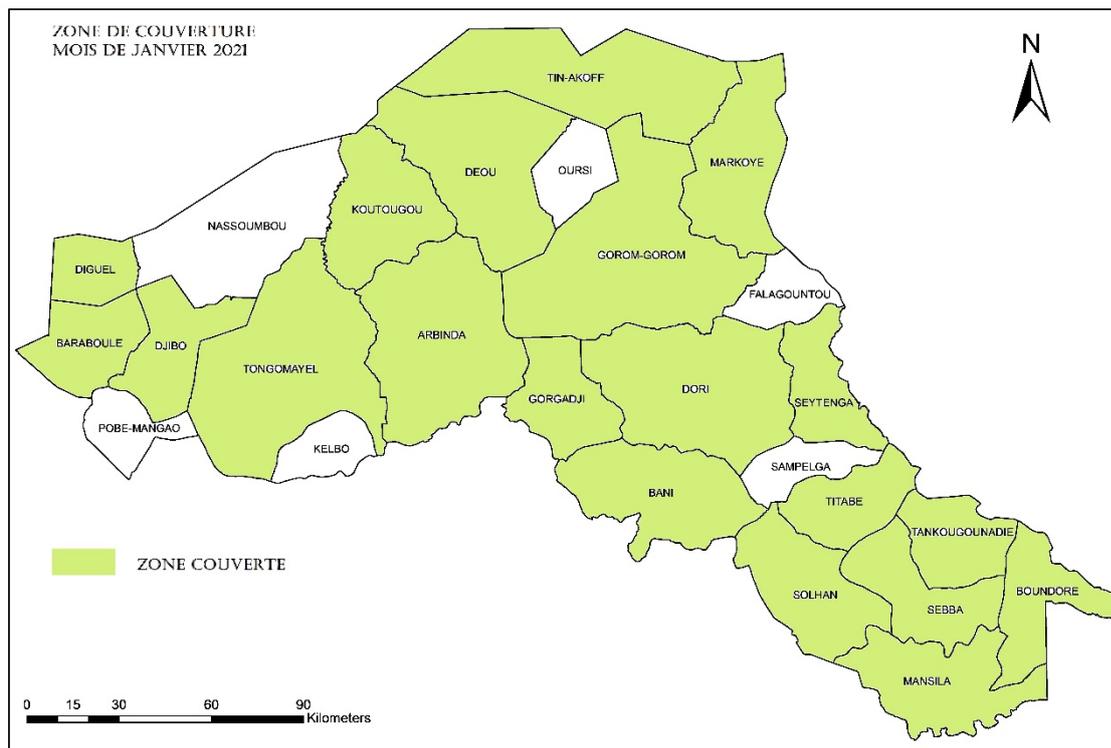
Ce constat est encore plus perceptible dans la province du Yagha. Dans cette province notamment dans la commune de Mansila, dans la nuit du lundi 11 janvier 2021, des GANI ont exécuté 05 habitants de Mansila qu'ils avaient enlevé la veille, c'est à dire le 10 janvier 2021 dans les quartiers Lontiaré et Guidaré. La principale raison de ces exactions demeure le fait que les GANI voudraient instituer le port obligatoire du voile par les femmes et des pantalons sauter par les hommes, cela en lien avec le respect strict des prescriptions islamiques.

Dans la Région du Sahel, les provinces qui accueillent le plus de personnes déplacées internes sont celles du Soum notamment la ville de Djibo, du Seno avec les villes de Dori et de Gorgadji ainsi que l'Oudalan notamment la ville de Gorom-Gorom. La province du Soum a été la moins touchée par les incidents, mais demeure toujours une zone à risque où la situation sécuritaire reste très précaire et volatile. Le Seno est la deuxième province à être touchée par les incidents ce mois de Janvier comparativement à sa position plus stable les mois antérieurs. Cependant, le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori reste la ville où toutes les administrations fonctionnent normalement.



Figure 2 : Monitoring de protection dans un ménage d'accueil PDI dans la commune de Gorom-Gorom, province de l'Oudalan (auteur photo Coordinateur Hassane Mahamoudou, janvier 2021)

ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT



Les zones couvertes par le MBDHP dans la Région du Sahel à travers le monitoring de protection sont les suivantes :

Dans la province de l'Oudalan, il s'agit de la commune de Gorom-Gorom et ses villages que sont (Fourkoussou, Lere M'bardi et Boukaré, Essakane), la commune de Markoye centre et les villages de Insallatin, Kouna, Darkoye, Salmossi Tadrayatte et Goungam, la commune de Déou et la commune de Tinakof centre et le village de Tingasse.

Dans la province du Yagha, les zones couvertes sont les communes de Sebba (Sebba, Sissarka, Ibal, Sagou et Guissangou), de Mansila (Mansila, Darsalam, Boutonou, Tiabongou, Banga, Fouli, Ouro-Djama, Ourao-Guédé et Pontitchaga), de Boundoré (Boundoré, Pansi, Louba, Tangangari, Datambi, Tantiabongou, Tampetou, Bira, Kokoloko, Yama, Takatami et Formou), de Solhan (Solhan, Habanga, Yelimbiri et Tioloye), de Titabé (Batibogou, Tiékagnibi, Titabé, Wortoré) et de Tankougounadié (Tankougounadie, N'Diaba, Kolakoye, Moussoua, Denga).

Dans la province du Seno, ce sont les communes de Gorgadji, de Bani, de Seytenga et de Dori ville qui ont été couvertes par le monitoring de protection.

Dans la province du Soum, les zones couvertes sont surtout la commune de Djibo à travers 5 de ses secteurs et les villages environnants tels que Borguindé, So, Banikani, Piladi, Silgué, Koubel Alpha. La commune de Koutoukou (Souma), les communes de Tongomayel, d'Arbinda, de Diguel et de Baraboulé. En outre, au cours de la période sous revue, des missions de monitoring ont été réalisées. Ces missions ont porté sur le monitoring régulier et l'indice de monitoring de protection. 107 visites ont été

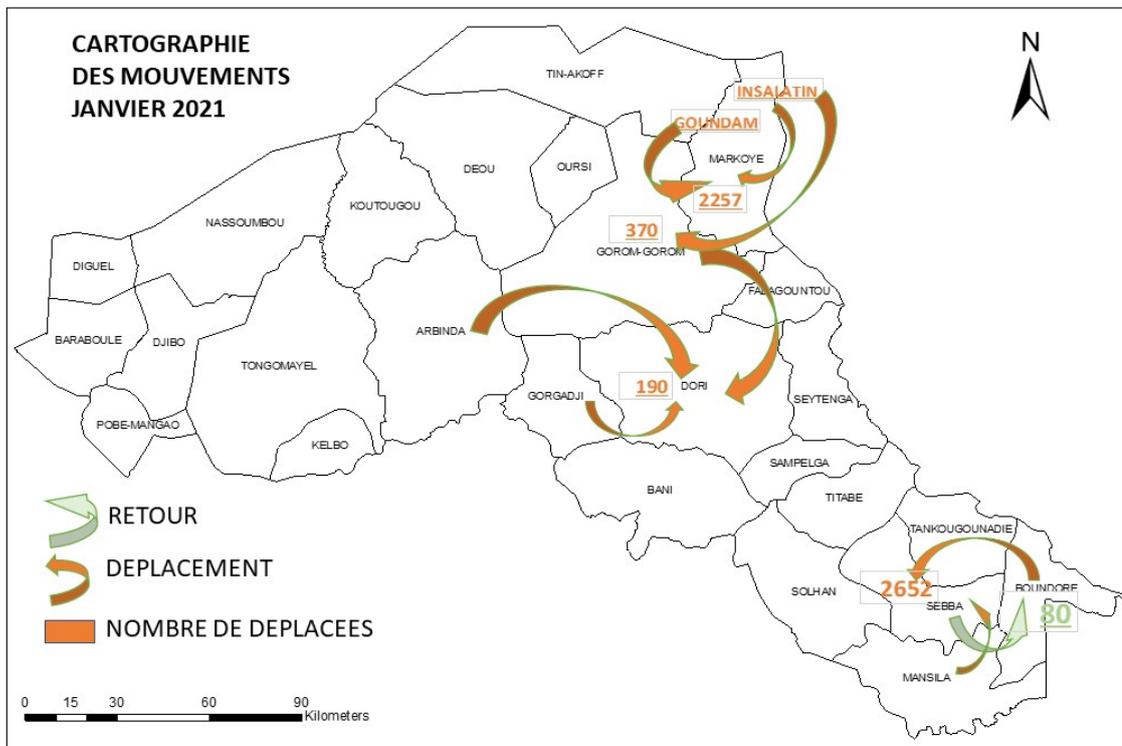
effectuées auprès de 258 ménages PDI et communautés hôtes de 751 personnes dont 157 hommes, 243 femmes, 149 garçons et 202 filles.

Le constat est que de nombreuses zones restent toujours à risque dans la Région à cause de la précarité de la situation sécuritaire. Ces zones à risque sont les villages qui sont confrontés au problème d'accès et où les mouvements d'aller et de venir sont assez difficiles, voire impossibles et des villages susceptibles d'être affectés par les activités des GANI. Les zones à risque identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Lamdamol. Dans la province du Yagha, toutes les communes sont des zones à risque sauf celle de Sebba qui semble être plus sécurisée que les autres. La province du Soum reste, quant à elle, une zone de violation sans cesse des droits humains notamment par les GANI. Elle constitue ainsi dans sa totalité une zone à haut risque d'insécurité. En effet, certains villages et les autres communes reçoivent sans cesse des visites des groupes armés terroristes.

Dans l'Oudalan, les zones à risque identifiées pendant cette période sont les villages de Set-sere Tasmakat, Korizena, Gagara, Balliatta, Fourkoussou, Adjarey-Adjarey, Petelkochia Gosey-site et Boukaré dans la commune de Gorom-Gorom et dans la commune de Markoye Insallatin et Goungam. Les zones de Deou, Oursi et Tinakof sont toujours des communes difficilement accessibles et à risque.

Par conséquent, l'accès et la réponse humanitaire dans ces zones demeure toujours très complexes et difficiles.

CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION





5469 nouvelles

PDI

Des mouvements de populations ont été encore constatés en ce début d'année, soit à titre préventif, soit du fait des attaques ou à la suite de menaces des GANI dans les provinces du Yagha, du Séno et de l'Oudalan. Les mouvements de populations constatés au cours du mois sous revue se présentent comme suit :

Dans la province du Seno, il a été enregistré de nouvelles Personnes Déplacées Internes (PDI) dans la ville de Dori venues des communes de Gorom-Gorom, Arbinda et Gorgadji au nombre de 190 dont 41 hommes, 66 femmes, 37 garçons et 46 filles.

Dans l'Oudalan, il a été enregistré un grand afflux de populations au cours du mois de Janvier. Ainsi, des populations des villages d'Inssalatin, d'Essakane et de Gosey-site se sont déplacées vers Gorom-Gorom. 370 personnes dont 102 hommes, 91 femmes, 65 garçons et 112 filles ont été dénombrées. En outre, les habitants du village de Goungam (Commune de Markoye) ont effectué un mouvement vers la commune de Markoye centre. Un total de 278 ménages composés de 2257 PDI dont 522 hommes, 691 femmes, 481 garçons et 563 filles a été enregistré.

La province du Yagha continue également de connaître des mouvements de population. Il a été enregistré 2652 nouvelles PDI dans la ville de Sebba. Ces PDI sont venues de plusieurs localités notamment de la commune de Mansila, du village de Banga au nombre 71 dont 12 hommes, 15 femmes, 27 filles et 17 garçons et du village de Tantiaga au nombre de 34 dont 12 femmes, 09 hommes, 09 et 04 filles, de la commune de Bondoré par le village de Datambi au nombre de 06 personnes dont 02 femmes, 03 garçons et 01 fille.

A la date du vendredi 15 janvier 2021, la population de Takatami, village de la commune de Sebba, s'est déplacée dans la ville de Sebba à plus de 130 ménages d'environ 700 personnes.

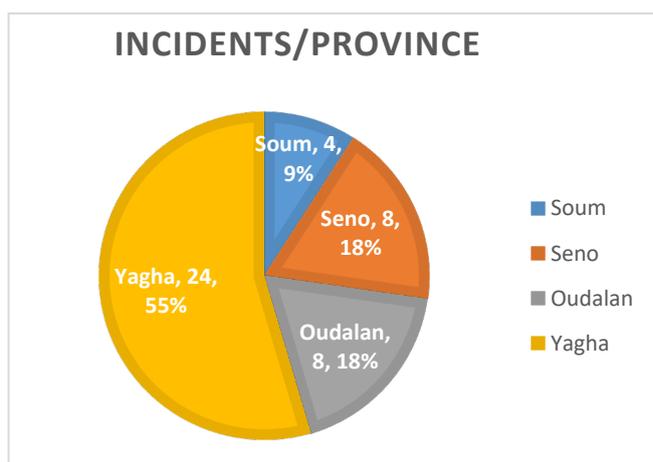
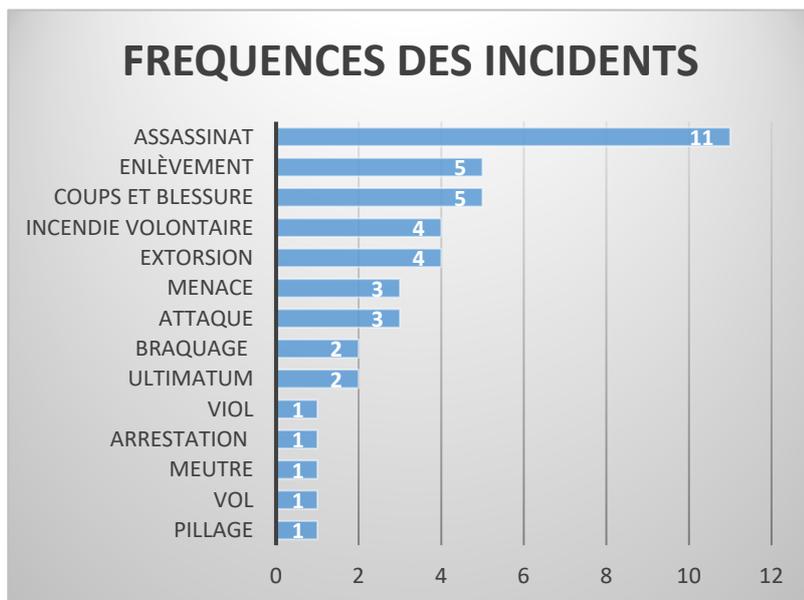
Avec la fermeture des sites d'orpillage depuis le 15 janvier 2021, plusieurs travailleurs qui y étaient ont replié dans la ville de Sebba. La majorité de ces orpailleurs est venue de Mansila.

Il a été noté également des cas de retour de PDI de la ville de Sebba vers la localité de Takatami dans la commune de Boundoré. En effet, au moins 80 ménages qui s'étaient déplacés suite aux menaces des GANI le 14 janvier 2021 sont retournés dans ledit village. Ceux qui sont retournés viennent majoritairement des villages environnants de Takatami. Par contre, ceux qui sont partis dans les autres villes telles que Gayerie, Bogande, Pièla et au Niger voisin ne sont toujours pas revenus.

En plus des cas de retour, des mouvements pendulaires ont été constatés tout au long du mois de janvier de Sebba vers les zones de départ notamment la commune de Boundoré et ses villages Takatami et Pansi, la commune de Tankougounadié et son village Moussoua, la commune de Titabé, la commune de Solhan et dans les villages environnants (Tiékagnibi, Dinalaye, Dianama) de la ville de Sebba elle-même. Des mouvements pendulaires ont aussi été constatés entre la ville de Solhan vers Ouro-Djama, Boutonou dans la commune de Mansila. Ces personnes estiment qu'il y a un peu d'accalmie donc ils partent clandestinement pour voir leur famille et/ou leurs animaux et revenir vers les zones d'accueil.

PROBLEMES DE PROTECTION

SITUATION SECURITAIRE- INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE



Au cours du mois de janvier 2021 tout comme en 2020, des violations des droits humains du fait de l'activisme des GANI ont été constatées notamment des cas d'assassinats, de restriction de liberté, d'enlèvements, de vols et pillages et d'arrestations arbitraires. Le monitoring a donc permis au MBDHP d'identifier 44 cas d'incidents sécuritaires. Ci-dessous quelques cas illustratifs de violation des droits humains dans les quatre

provinces de la Région du Sahel.

Province du Seno :

Assassinats/meurtres : Le 08 janvier 2021, une attaque a été perpétrée à Léré, un petit village à 3 Km de Gorgadji. Le bilan fait état de 03 personnes tuées. Le 23 janvier 2021, le Chef du village de Tiekalidji aurait aussi été tué dans le village de Lamdamol.

Vols de biens publics/ privés : Le 24 janvier 2021, attaque sur la route Dori-Gorgadji plus précisément entre les villages de Bambofa et Djigo. Il s'agirait d'un braquage de tricycle qui servait comme moyen de transport. Plusieurs occupants de l'engin ont pu se sauver sauf deux personnes qui malheureusement y ont perdu la vie. Ces deux individus seraient un vieillard et un jeune homme, tous deux vivants avec un handicap.

Province du Soum :

Assassinats/meurtres : Le 02 janvier 2021 à Souma dans la commune de Koutoukou, deux GANI se sont affrontés dans la journée. Le bilan fait état de plus d'une dizaine de personnes tuées tant du côté des GANI que des populations civiles.

Coups et blessures volontaires : Le 21 janvier 2021, une soixantaine de personnes auraient été violentées par des GANI dans le site d'or artisanal de Tchimbolo situé dans la commune de Koutoukou. Ces GANI auraient administré des dizaines de coups de fouet aux hommes et aux femmes.

Province de l'Oudalan :

Assassinats/ meurtres : Le 24 janvier 2021, le conseiller du village de Beiga situé à 12 km de la commune de Gorom-Gorom aurait été assassiné par les GANI.

Enlèvements de personnes : Dans la nuit du 29 janvier 2021, des GANI ont fait irruption sur 07 motos dans le village de Kouna. Ils ont enlevé un homme et emporté des animaux appartenant aux habitants.

Menace et ultimatum : Dans la nuit du 05 au 06 janvier 2021, des GANI ont ordonné aux habitants du village de Tadayatte de quitter le village dans les 72 heures qui suivent. En plus, ils ont chassé tout le bétail du village. Dans la journée du 14 janvier 2021, les FDS ont passé l'information aux habitants du site aurifère d'Inssalatin de quitter les lieux pour 3 mois afin de mener à bien leurs opérations dans la zone. Cette situation a entraîné un grand mouvement de population dudit village vers la localité d'Essakane, la commune de Markoye et le village de Gosey.

Coups et blessures volontaires : Dans la nuit du 20 janvier 2021, des GANI ont fait irruption dans le village de Goungam. Ils ont violenté des paysans d'un hameau de culture et emporté leurs animaux dont le nombre n'a pas été connu.

Destruction de bien : Dans la nuit du 27 janvier, un GANI est entré dans la ville de Gorom-Gorom sur plusieurs motos et ont brûlé la moto d'un civil.

Province du Yagha :

Assassinats : Dans la matinée du vendredi 29 janvier 2021 aux environs de 3 heures du matin, des bandits armés ont fait irruption dans le domicile d'un grand orpailleur à Boulani dans la commune de Tankougounadié. Ils ont seulement trouvé sur place le petit frère de ce dernier dans la cour. Ces bandits ont réclamé de l'argent à ce dernier qui leur a dit qu'il n'en a pas et ils l'ont tué sur place. Dans la journée du 21 janvier 2021, des volontaires pour la défense de patrie (VDP) de la commune de Solhan ont abattu 02 individus. L'un d'eux serait un présumé terroriste et l'autre un complice de terroristes. Dans la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 janvier 2021, des FDS ont abattu un malade mental. La victime aurait emprunté le chemin qui passe devant le camp du

détachement militaire de Sebba. C'est devant le camp qu'elle a été abattue par les militaires.

Menace et ultimatum : Dans la journée du jeudi 14 janvier 2021, des GANI ont fait irruption dans le village de Takatami où ils ont donné un ultimatum de 24 heures aux habitants pour quitter ledit village. Ils ont déclaré que celui ou celle qui dépassera ce délai sera exécuté. Cette menace et cet ultimatum ont contraint les populations à fuir le village pour aller à Sebba.

Coups et blessures volontaires : Dans la journée du mercredi 27 janvier 2021, des GANI ont attaqué des FDS (militaires et VDP) à Mansila dans la commune de Mansila. L'attaque a eu lieu pendant que les populations, appuyées par les FDS, étaient en train de débroussailler à 3 Km de Mansila. Au cours de l'affrontement, un enfant de 09 ans non scolarisé a été blessé à la main par une balle perdue. Il était en brousse à la recherche de bois pour la cuisine. L'enfant a été conduit au centre médical de Mansila.

Vols et pillages : Le samedi 30 janvier 2021, des voleurs de bétail ont pris deux moutons et une chèvre d'un habitant de Notou dans la commune de Sebba. Ces voleurs au nombre de trois ont été arrêtés par la population et remis à la gendarmerie de Sebba. Dans la nuit du 14 au 15 janvier 2021, des voleurs ont profité de la fuite des populations du village de Takatami suite à l'ultimatum donné par des GANI pour vider quatre (04) boutiques dans ledit village.

Destruction de bien : Dans la nuit du 12 au 13 janvier 2021, des individus non identifiés ont mis le feu au groupe électrogène de l'ONEA de Sebba. Il faut dire que c'est ce groupe qui servait de source d'énergie pour faire circuler l'eau dans la ville de Sebba. Il y avait une pénurie d'eau avant que le groupe ne soit brûlé. Cette situation a duré un certain temps avant qu'elle ne se rétablisse.

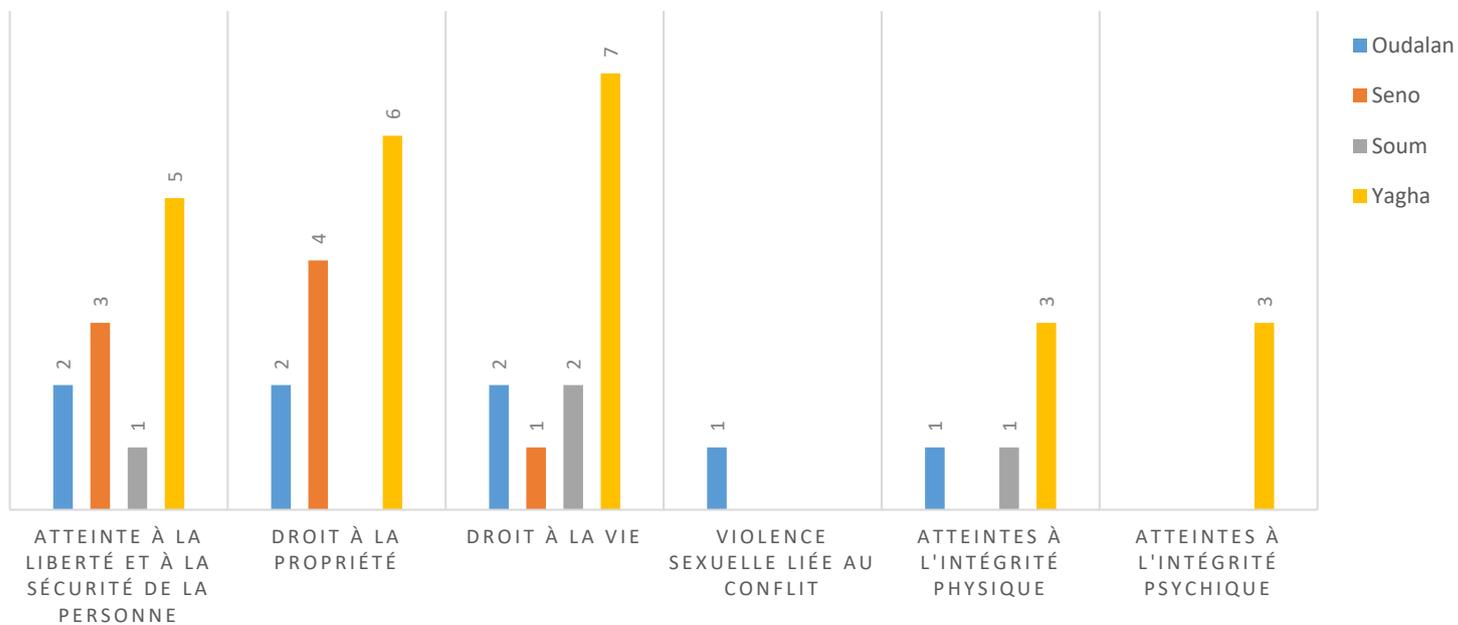
Enlèvements de personnes : Dans la nuit du 26 au 27 janvier 2021, des GANI ont enlevé un homme à Mansila dans la commune de Mansila. Ce dernier vivait dans un hameau de culture à 3 Km de Mansila. Il avait fui son logis parce qu'il craignait pour sa sécurité pour se rendre à Mansila où il a été enlevé. Dans la journée du 24 janvier 2021, des GANI ont enlevé 04 enfants de Mansila dans la commune de Mansila. Ces enfants avaient entre 13 et 14 ans. Ils avaient été envoyés par leurs parents en brousse pour aller chercher du mil dans les greniers. Le lendemain vendredi 22 janvier 2021, les enfants enlevés ont été libérés sains et saufs.

De l'analyse, il ressort que dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les chefs-lieux de province (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba). Les FDS font souvent des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Gorom_Gorom, Dambame, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, Mansila dans la province du Yagha, Sampelga et Seytenga dans le Seno. On remarque la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji dans la province du Seno et à Sebba, Solhan, Mansila et Boundoré dans la province du Yagha.

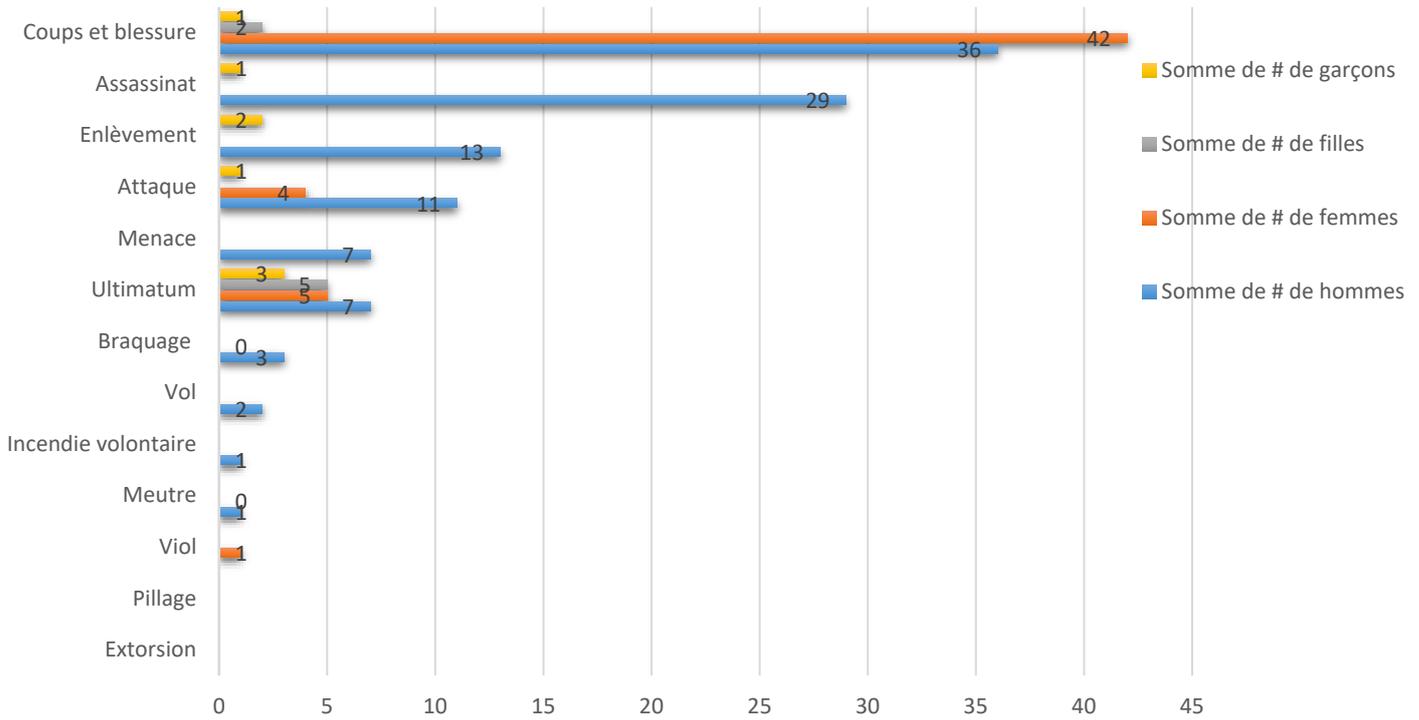


Figure 3: Impact d'un engin explosif lors d'une activité de déminage par les FDS (militaires) sur la route Dori-Sebba

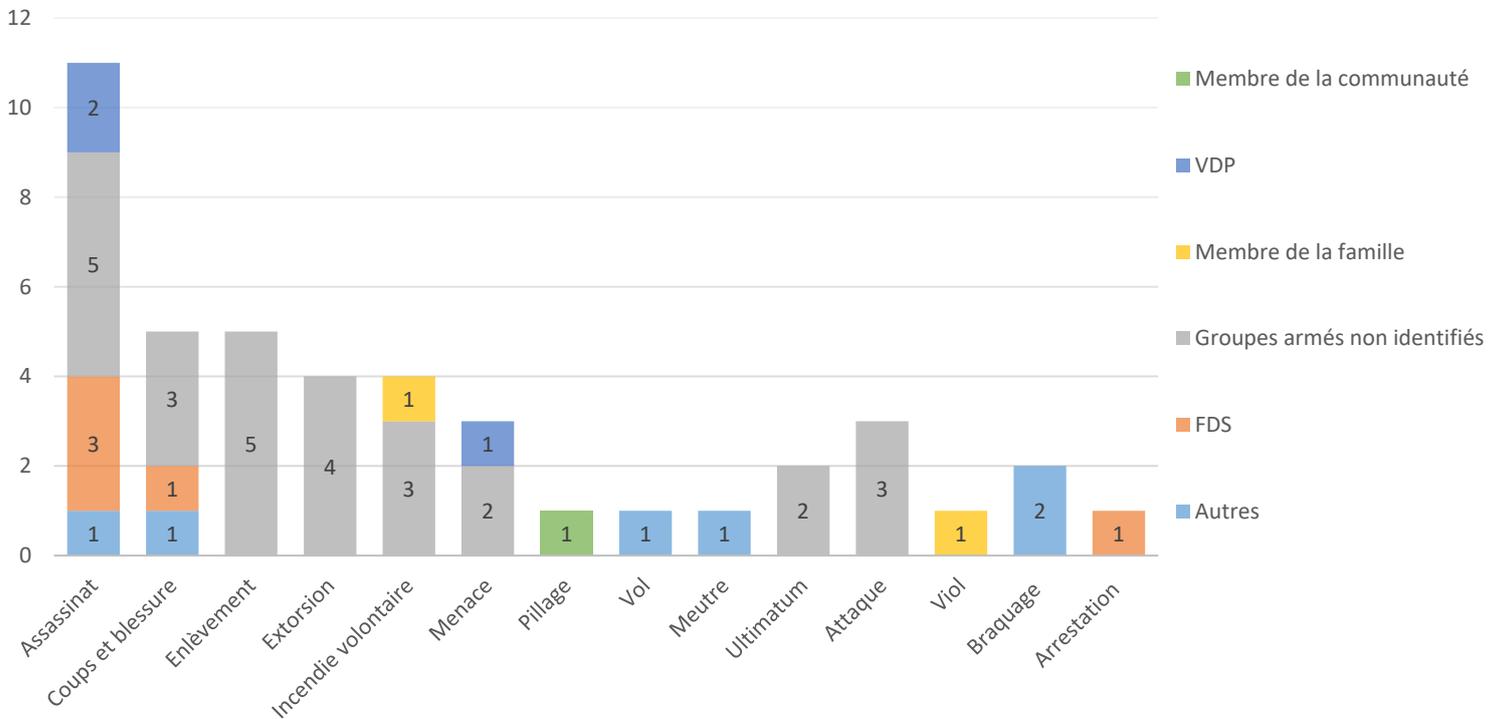
TYPES DE VIOLATION/PROVINCE



NOMBRE DE VICTIMES/INCIDENTS



AUTEURS PRESUMES DES INCIDENTS



Analyse / Impact :



44 Incidents
sécuritaires

L'année 2021 a commencé avec une recrudescence des incidents sécuritaires et de protection. Le nombre d'incidents sécuritaires du mois de janvier est en hausse par rapport au nombre d'incidents sécuritaires du mois de décembre. En effet, 44 incidents sécuritaires ont été enregistrés ce mois contre 36 le mois précédent. Par conséquent, le nombre de perte en vies humaines enregistré ce mois a aussi augmenté comparativement au mois passé. En effet, 31 pertes en vies humaines ont été enregistrées contre 25 le mois passé.

Plusieurs violations des droits humains ont été constatées notamment le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la vie, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.



31 personnes ont
perdu la vie

La première typologie de violation des droits humains constatée et récurrente est la violation du droit à la liberté et à la sécurité avec 14 cas dont 05 cas d'enlèvement, 02 cas d'ultimatum, 03 cas d'attaque et 03 cas de menaces et 01 cas d'arrestation arbitraire. L'atteinte au droit à la vie est la deuxième typologie avec 12 cas dont 11 cas d'assassinats de 29 hommes et 01 garçon et 01 cas de meurtre sur un homme. La troisième typologie est le droit à la propriété avec 12 cas dont 01 cas de vol, 01 cas de pillage et 02 cas de braquage, 04 cas de destruction de biens par incendie et 04 cas d'extorsion. La quatrième typologie est l'atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique avec 06 cas dont 05 cas de coups et blessures qui ont touchés 42 femmes, 36 hommes, 02 filles et 01 garçon et 01 cas de viol conjugal sur une femme. Les populations civiles sont les plus touchées surtout les hommes en ce qui concerne les cas d'atteinte à la liberté et à la sécurité et les cas de violation du droit à la vie. Les femmes sont les plus touchées par les cas d'atteinte à l'intégrité physique et psychique.

Les principaux auteurs présumés des incidents sont les GANI avec 27 cas ensuite viennent autre avec 06 cas, les FDS avec 05 cas, les VDP avec 03 cas, les membres de la famille avec 02 cas et les membres de la communauté en dernière position avec 01 cas.

La province du Yagha, avec des attaques répétées dans les localités et des ultimatums, demeure encore ce mois, la plus touchée dans la Région du Sahel du fait de l'activisme accru des GANI. Cette situation s'explique par le nombre élevé des cas d'incidents dont 24 cas faisant 55%. Ensuite, viennent les provinces du Seno et de l'Oudalan avec 18% des cas chacune et en dernière position la province du Soum avec 09%. Par conséquent, les mouvements de populations continuent toujours dans la Région. Il a été constaté des mouvements de populations dans les provinces de l'Oudalan, du Seno et du Yagha. Les populations se sont déplacées vers les communes de Gorom-Gorom et de Markoye dans la province de l'Oudalan, la commune de Dori dans la province du Seno et la commune de Sebba dans la province du Yagha.

SGBV

Il a été constaté dans les zones sous contrôle des GANI, la recrudescence de la restriction des libertés des hommes et surtout des femmes. Plusieurs femmes ont subi des violences physiques encore ce mois dans la Région du Sahel notamment dans la province du Yagha. Certaines femmes sont victimes de violences physiques pour défaut de port du voile, notamment dans les localités de la province du Yagha telles que Takatami, Pansi, Jabarka, dans la commune de Tankougounadié et dans la commune de Mansila. Dans la journée du mardi 12 janvier 2021, des GANI ont violenté à Tankougounadié, dans la commune de Tankougounadié, au moins 15 femmes et 02 filles sur un site maraîcher à coups de fouets. Egalement, le vendredi 1^{er} janvier 2021, un GANI a fait irruption dans le village de Tangangari dans la commune de Boundore pour frapper une femme parce qu'elle ne portait pas voile. Le même GANI a continué dans le village de Tangangari pour encore violenter 03 autres femmes sur le site d'orpaillage Cefa-Seno à trois (03) km de Tangangari.

Dans la journée du 30 janvier 2021, dans un village de la commune de Tinakof une femme de 33 ans a été victime de viol par son mari lorsqu'elle revenait de la brousse à la recherche de bois de chauffe. Le mari en question est mentalement instable donc il a souvent des crises qui l'amènent à poser des actes répréhensibles.

Les violences partent des menaces à des agressions physiques. Les femmes sont interdites de se rendre au marché et sur les sites d'orpaillage.

Au regard de la situation de précarité, les femmes et les filles sont exposées au viol et au sexe de survie afin de subvenir aux besoins de leurs ménages. Les jeunes filles sont obligées de travailler comme aide ménagères pour survivre et contribuer même aux charges du ménage.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les enfants sont fortement impliqués dans les activités économiques au niveau des sites d'orpaillage artisanaux et sont exploités dans les travaux domestiques. Cette importante implication des enfants dans ces activités exerce un impact considérable sur la scolarisation déjà faible.

Dans la commune de Mansila, les enfants sont utilisés pour faire toute sorte d'activités. Cette situation a pris de l'ampleur du fait de la menace des GANI de tuer toute personne adulte ressortissant de Mansila qui sera vue à plus d'un kilomètre de Mansila. Par conséquent, les parents utilisent leurs enfants pour conduire les animaux, pour aller chercher du bois de chauffe, pour aller faire le marché, etc. Cette situation met en mal la protection des enfants. A titre illustratif, un enfant de 09 ans non scolarisé a été blessé par une balle perdue lors d'un affrontement entre FDS et GANI le 27 janvier 2021 à quelques trois (03) km de Mansila. Cet enfant a été conduit au centre médical de Mansila pour des soins. Le 21 janvier 2021 quatre enfants dont l'âge est compris entre 13 et 14 ans qui conduisaient des animaux en brousse pour le pâturage ont été enlevés et par la suite relâchés le 22 janvier 2021 vers 18 heures. Dans la journée du mardi 19 janvier 2021, des GANI ont abattu un enfant ayant environ 13 ans à Babonga dans la commune de Mansila. L'enfant est de Mansila, il avait été envoyé à Dinalaye à une quinzaine de km de Mansila par son papa pour des courses.

A ces violations des droits de l'enfant, il faut mentionner également la mendicité surtout dans la ville de Dori qui est un phénomène qui a pris de l'ampleur avec tous les risques de protection de l'enfant qui y sont associés. Pendant cette période, les enfants sont exposés aux maladies respiratoires du fait de la fraîcheur et aussi à la malnutrition.

PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Pour ce mois, nous avons enregistré 67 nouvelles PBS. Ces PBS se répartissent comme suit :

- 12 femmes cheffes de ménages
- 10 cas de maladies dont 07 hommes et 03 femmes.
- 21 Personnes âgées dont 09 hommes et 12 femmes
- 09 hommes chefs de ménage sans revenu
- 07 Femmes enceintes sans soutien
- 08 Enfants malades ou malnutries dont 06 garçons et 02 filles.

Les problèmes majeurs de ces personnes sont généralement des besoins alimentaires, sanitaires et de logement.

Il a été enregistré également des cas individuels de protection avec la recrudescence des attaques surtout dans la province du Yagha.

- **Problèmes spécifiques de protection affectant certaines communautés stigmatisées**

Au cours du mois de janvier, il y a eu un communiqué du Gouverneur du Sahel demandant la fermeture des sites d'orpaillage artisanaux sur toute l'étendue de la province du Yagha. Etant donné que l'activité minière est la principale source de revenu des jeunes de la province pendant la saison sèche, l'arrêt de cette activité durant trois mois (15 janvier au 14 avril 2021) pourrait aggraver la situation sécuritaire dans la Zone. En effet, cette mesure pourrait avoir des conséquences désastreuses sur la protection des individus car elle peut créer des cas de séparation de famille et même amener certains jeunes à s'adonner à des activités illicites.

ETAT DE DROIT

Dans la Région du Sahel, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Nous notons la présence d'un poste de gendarmerie à Sebba et à Boundoré. Il y a aussi la présence des militaires à Sebba et actuellement à Mansila depuis le lundi 14 décembre 2020. Les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) sont également à Boundoré, à Sebba, à Solhan et à Mansila.

Cependant, dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel, Koutoukou et Baraboulé. Par conséquent, le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est la commune actuellement la plus stable et aussi chef-lieu de région. Il faut dire que Mansila a connu la présence des militaires depuis le lundi 14 décembre 2020.

Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires

Nombre de cas de violations identifiés par les comités de protection ou autres structures communautaires :

Le monitoring est fait en étroite collaboration avec les réseaux communautaires qui fournissent des informations sur les incidents sécuritaires et de protections ainsi que sur les violations des droits humains qu'ils constatent dans leurs zones. Pour ce mois de janvier, Ils ont enregistré et divulgué 21 incidents sécuritaires. A chaque fois que les informations sont reçues, ils sont appelés au téléphone pour des précisions ou pour la confirmation de certains incidents.

Réalisation de sensibilisations sur la cohabitation pacifique

Une sensibilisation sur la coexistence pacifique a été réalisée pendant ce mois. Cette sensibilisation a permis de toucher 267 personnes réparties comme suit dans le tableau suivant :

THEMES	HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES
SENSIBILISATION COHABITATION PACIFIQUE	73	125	21	48
Total général	267			

Cette sensibilisation a été réalisée à travers des affiches grand-format sur la coexistence pacifique produit par le MBDHP en collaboration avec l'UNHCR. Le but de cette activité de sensibilisation est de renforcer le vivre ensemble, le pardon et l'entente entre les PDI et les communautés hôtes Elle a permis de renouer et de consolider davantage la vie entre les PDI et les communautés hôtes dans la Région du sahel.

SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Les logements, terres et biens restent un problème énorme pour les PDI et même pour certaines communautés hôtes. Beaucoup de PDI vivent en location et elles peinent le plus souvent à pouvoir régler leurs loyers par manque d'argent. La problématique des logements, terres et biens continue de se compliquer davantage dans la mesure où les mouvements de population sont permanents.

Il a été constaté un manque de maisons pour les locations dans la province du Yagha notamment dans la commune de Sebba. Par conséquent le coût des loyers sont très élevés de nombreux déplacées interne n'y ont pas accès. A cela s'ajoute le problème général d'accès à la terre dû au conflit existant entre les propriétaires terriens et la mairie sur le lotissement. Cependant, ce problème qui avait été rapporté le mois

dernier, sera résolu les semaines à venir selon les dires des deux parties concernées. On y constate aussi des achats non sécurisés des terres lors de vente des terrains à usage d'habitation notamment l'absence de document attestant que l'un est vendeur et l'autre acheteur. En plus, il y a des propriétaires terriens qui vendent le même terrain à plusieurs personnes. La croissance des besoins en logement due aux vagues de populations en déplacements fait qu'il y a un manque de logement surtout dans la province du Yagha notamment à Sebba. Cette situation a ralenti l'élan des acteurs humanitaires, notamment les membres du Cluster abris/AME dans la réponse à l'urgence humanitaire provoquée par l'afflux massif des PDI dans le Yagha. Ces acteurs sont attendus que les autorités mettent à leur disposition des sites pour la construction des abris qui apparaissent comme l'un des besoins fondamentaux.

SOLUTIONS DURABLES

- Intention de retour (obstacles et conditions pour les retours)

En ce qui concerne les cas de retours, il a été enregistré dans le village de Takatami dans la commune de Sebba au moins 80 ménages qui s'étaient déplacés suite aux menaces des GANI le 14 janvier 2021 qui sont retournés dans ledit village. Ces retours sont dus au fait qu'un autre GANI aurait informé les populations déplacées que le premier GANI avait mal exécuté les directives car ils n'ont jamais demandé le départ des habitants du village. Ils leur ont donc dit qu'ils pouvaient revenir sans problème.

SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Le MBDHP est un membre actif du cluster protection sous national de Dori et participe aux rencontres des clusters et aux activités des partenaires. Il participe également aux rencontres du cluster national. Ces cadres d'échanges et de partage d'informations permettent de mieux coordonner les activités de réponses humanitaires pour plus d'efficacité. Le MBDHP a partagé des informations avec les autres membres du Cluster protection et a également reçu en retour des informations de ces derniers. Ce système de partage permet de recadrer certaines activités pour un meilleur suivi et pour des résultats sur le terrain aux profits des populations bénéficiaires. Toutes ces réunions nous permettent d'exposer nos activités menées dans la région, d'avoir un aperçu sur le travail fait par les autres acteurs humanitaires, d'actualiser les défis/enjeux des actions humanitaires, d'harmoniser les outils et techniques de travail. Ces cadres de coordination et de partage d'informations ont permis d'acquérir beaucoup d'expériences en matière de monitoring pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des activités du projet.

RECOMMANDATIONS GENERALES: domaine, localité, entité

Rapport	Recommandations	Point focal	A qui?	Etat d'implémentation	Commentaire	Suivi
	Apporter une assistance aux 5469 PDI nouvellement arrivés à Gorom-Gorom,	CP/ SN Sahel	Cluster Abris et cluster protection		Urgent	

Janvier	Markoye, Dori, Mansila et Sebba en vivres, Abris et AME					
	Créer des centres d'éducation en situation d'urgence ou des centres à passerelles pour les enfants PDI au regard de la surpopulation des classes (Djibo, Dori)	CP/ SN Sahel	MFSNFAH Cluster Education			
	Augmenter les sources d'approvisionnement en eau dans les sites et les communes qui accueillent les PDI (Gorom-Gorom, Dori, Djibo et Sebba)	CP/ SN Sahel	Cluster Wash			
	Assurer un monitoring approfondi sur les risques de protection des enfants dans le Yagha au regard de leur utilisation par les parents pour les courses et activités hors des périmètres sécurisés	CP/SN Sahel	CP/SN Sahel AoR Child protection			
	Partager avec les collègues du monitoring de protection du Niger les informations sur les mouvements transfrontaliers de burkinabè de la Province du Yagha vers le Niger pour leur enregistrement éventuel comme réfugiés	CP/SN Sahel	CP/SN Sahel		Urgent	